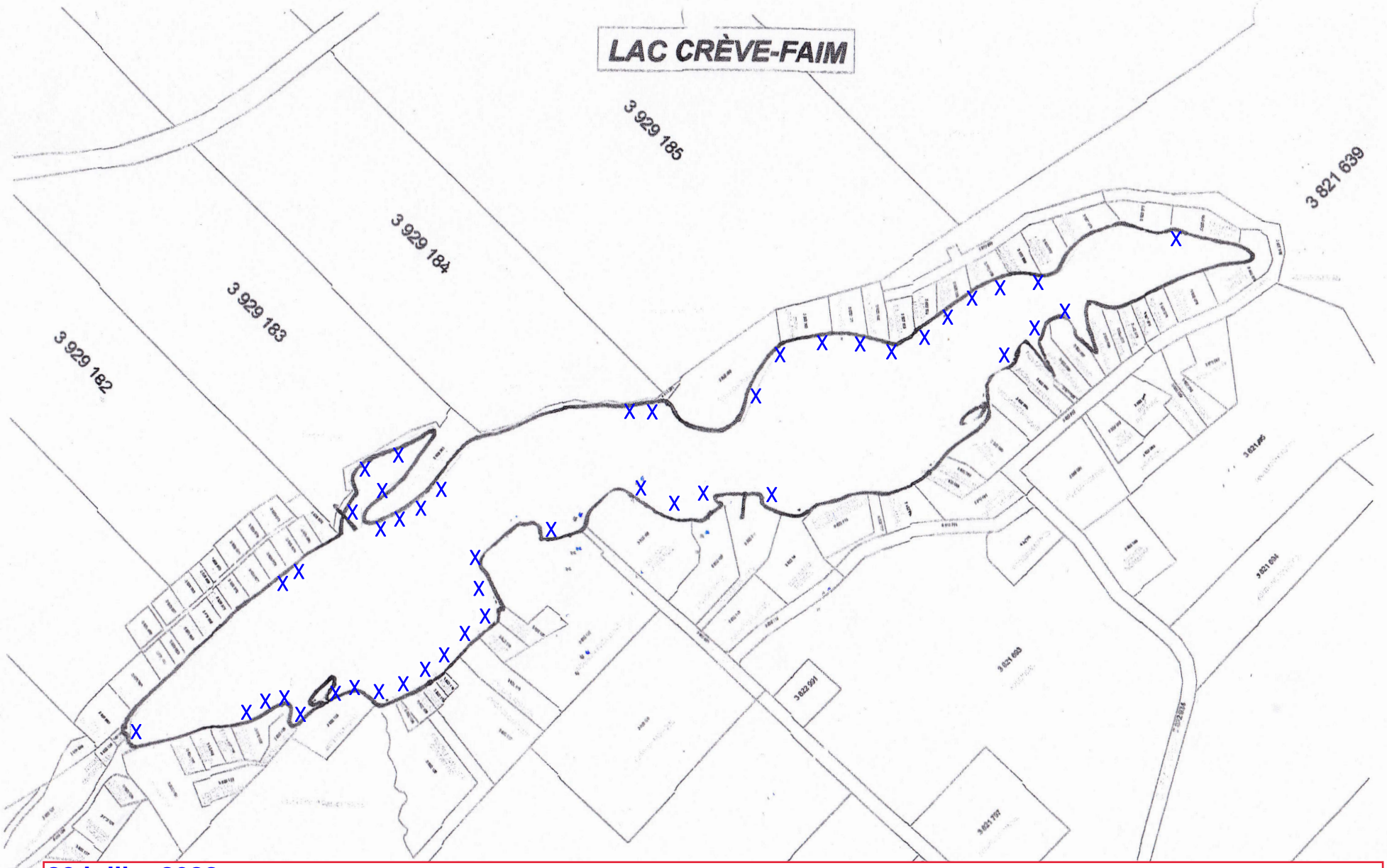

29 juillet 2023

/ niveau 1: se caractérise par une faible densité de particules réparties de façon clairsemée dans la colonne d'eau, d'une eau anormalement trouble, peut comporter des agrégats (flocons, boules, etc.) éloignés les uns des autres.
X niveau 2 a: se caractérise par une densité moyenne ou élevée de particules distribuées dans la colonne d'eau, comporte parfois des agrégats rapprochés (boules, flocons, filaments, etc.)
\ niveau 2 b : se caractérise par une densité très élevée de particules en surface qui forment ce que l'on appelle une écume.

Pas de baignade à partir de la en catégorie 2a, distance de 3 mètres à préserver avec les cyanobactéries bien visibles.